

# RAPPORT ANNUEL 2004 DE L'ISKB

Avril 2005, Hanspeter Leutwiler, directeur

Peu d'événements spectaculaires ont concerné les petites centrales hydrauliques en 2004. Cependant, cette année laissera des traces durables positives. C'est la première fois que le prix du pétrole est resté longtemps à un niveau élevé, ce qui ne s'explique pas seulement par la situation politique et conjoncturelle. De toute évidence, cette hausse du prix de l'or noir annonce une prochaine pénurie. Les (grosses) centrales hydrauliques suisses redeviennent compétitives et les pressions politiques qui s'exercent sur les petites centrales diminuent. Le débat sur la taxe CO<sub>2</sub> avance dans la bonne direction et les voix qui contestaient l'effet sur le climat se font plus discrètes. L'ISKB s'est immiscée dans les nouvelles discussions qui s'engagent sur l'ouverture du marché de l'électricité en répondant à la consultation. Le message essentiel ne s'est cependant pas encore imposé dans le monde politique: les centrales hydrauliques ont besoin d'une très grande sécurité d'investissement et non de discussions fondamentales quinquennales. Le canton de Berne, en menant une attaque globale contre les centrales de moins de 100 kW, s'est mis en travers de la politique énergétique. L'ISKB a ainsi dû commander une expertise juridique en vue de clarifier le statut des droits anciens.

## Environnement et économie non durables

Les calottes polaires fondent plus vite que les calculs faits jusqu'à maintenant ne le prévoyaient. 30 % des glaces de l'Arctique et 20 % des glaces de l'Antarctique ont fondu. Les ours blancs auront de la peine à survivre...

Du fait du réchauffement, 80 % des krills (petites crevettes) ont disparu des eaux de l'Antarctique. Les baleines et les pingouins sont ainsi menacés de mourir de faim.

Comme l'économie suisse continue à tanguer et que sa compétitivité diminue sur le plan international, on veut que la protection de l'environnement ne coûte presque plus rien.

On aurait tort de penser que le monde politique suisse, les autorités et les associations proches de l'environnement ont bien perçu ces signaux.

Les guerres de tranchées stériles se poursuivent et la bureaucratie continue à sévir. Pourtant, on devrait s'accorder à penser depuis longtemps que le développement durable gagnera et qu'une économie saine doit forcément être respectueuse de l'environnement. La politique énergétique fait du surplace et, en matière d'encouragement, on va à hue et à dia. De nombreux investisseurs en ont été déstabilisés et les instituts financiers accordent des conditions plus défavorables. La boucle est ainsi bouclée...

L'énergie hydraulique remplit au mieux les critères du développement durable: respect de l'environnement, rentabilité et effets sociaux favorables. Elle est disponible en quantité importante du point de vue de la politique énergétique.

Plus sur les bilans écologiques: [www.iskb.ch](http://www.iskb.ch)

## Moins d'attention aux énergies renouvelables

La situation du climat est en opposition totale au « traitement » de la motion du conseiller national Speck demandant une révision des prescriptions sur les débits résiduels. Malheureusement, le climat n'est pas favorable aux débats sur l'importance de l'énergie renouvelable d'origine hydraulique. Sinon, on la traiterai avec plus de soin.

## Polarisation et non reconnaissance

Au contraire: la Fédération suisse de pêche entend, avec une nouvelle initiative populaire, imposer des objectifs de protection qui vont à l'encontre de la production d'énergie hydraulique, comme si le potentiel de mesures d'amélioration des cours d'eau réalisables **sans diminuer notablement la production d'énergie** n'était pas suffisant. Manifestement, il faut transformer les centrales hydrauliques en ennemis pour se profiler et pour financer les campagnes. C'est regrettable.

Le monde commence à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, appliquant ainsi une convention qui lie quasiment tous les pays. En Suisse, on économise beaucoup d'énergie, ce qui a pour effet d'augmenter la consommation d'électricité. Ce paradoxe apparent est dû au fait que l'électricité est utilisée pour économiser des énergies fossiles (pompes à chaleur par exemple) et que l'économie suisse se transforme et passe de la production de masse à la haute technologie et aux services.

Pour faire face à cette augmentation, il faut recourir à toutes les énergies renouvelables qui peuvent être exploitées à un coût supportable et d'une manière judicieuse du point de vue écologique. Les petites centrales hydrauliques occupent ici une bonne position.



## La montagne a accouché d'une souris

Le conseiller aux Etats Hofmann voulait, avec sa motion déposée en l'an 2000, éviter certaines pertes de production, en partie inutiles, causées par les débits résiduels. Il ne s'attaquait qu'à la pointe de l'iceberg: sa motion ne visait que les installations de moins de 30 kW au bénéfice de droits anciens. On savait ainsi un patrimoine historique. La production d'énergie renouvelable n'est ici qu'un effet secondaire.

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du conseil national (CEATE-N) en a fait un postulat ne portant que sur les installations ayant un intérêt historique, bref, sur les centrales protégées en tant que monuments historiques. Par la suite, l'OFEP a chargé un bureau d'études renommé d'analyser le problème et les cantons ont dressé un inventaire des installations dignes d'être préservées au titre de la protection du patrimoine. Et finalement, on n'a plus guère trouvé de cas concrets. Les personnes concernées n'ont été que peu consultées.

La réponse du Conseil fédéral est arrivée récemment: il n'y a pas de problème et, si des problèmes se posent, la Loi sur la protection des eaux offre suffisamment de marge d'appréciation aux administrations cantonales pour trouver une solution, par exemple en partageant les débits au lieu de se fonder sur la définition légale, qui prévoit une dérivation avec un débit résiduel.

L'initiateur du postulat se retrouve ainsi à la case départ, celle qu'il occupait il y a quelques années, lorsque le canton et la Confédération se renvoyaient la balle, le premier se référant aux dispositions fédérales et la seconde aux possibilités d'interprétation offertes aux cantons.

L'argent des contribuables a été gaspillé et n'a servi à rien. Grande est la déception de l'initiateur. Il voulait simplement exploiter un moulin rénové comme il l'avait été durant des siècles, avec toute l'eau, et produire de l'électricité pour financer ce monument vivant. Le monde politique a gaspillé une chance de montrer qu'il accordait aussi de l'attention à de petits acteurs et a découragé bien des promoteurs d'autres installations.

## Compensation nationale des surcoûts

Bien que la date de l'entrée en vigueur de la règle nationale sur la rétribution ait été plusieurs fois publiée dans la presse spécialisée, quelques entreprises chargées de l'approvisionnement énergétique (EAE) ont essayé au cours de l'année sous revue de mener campagne contre la règle des 15 centimes en invoquant la charge financière.

La règle sur la rétribution existe depuis 1992 déjà. Cependant, certaines EAE continuent à la combattre. Un bon tiers des appels reçus par le service d'information concernait ce sujet et la liste des « ficelles » utilisées ne cesse de s'allonger. Souvent, c'est pénible pour les correspondants. Ces entreprises ont remporté un succès: elles ont

fait renchérir les coûts des crédits accordés par les instituts financiers. Et, en faisant fi de la volonté parlementaire, ces sociétés plus ou moins publiques ne donnent pas vraiment l'exemple.

## Loi sur l'approvisionnement en électricité: un cheval de Troie?

On ne s'étonnera pas, au vu de ce contexte, qu'on ait laissé entendre à quelques producteurs indépendants, en se référant à la future loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), que l'ouverture du marché rendrait caduque la règle sur la rétribution.

C'est de la mauvaise foi: ni le projet soumis à consultation ni le projet soumis au parlement ne touchent d'une manière ou d'une autre à la règle des 15 centimes et tous les parlementaires à qui nous nous sommes adressés ont confirmé que rien de tel n'était prévu.

Seule l'Association des entreprises électriques suisses (AES) veut lancer un modèle alternatif de mise au concours pour une production d'électricité **supplémentaire** (voir chapitre « perspectives ») mais elle prévoit un maintien de l'acquis pour les producteurs indépendants existants. Toute autre solution irait à l'encontre des usages parlementaires helvétiques.

L'ISKB et l'ADUR ont donc, lors de la consultation et dans leur travail de lobbying, insisté sur le renforcement de la règle de la rétribution. Nous proposons, à titre d'amélioration, de renoncer à la limite couperet de 1MW et d'introduire une transition échelonnée jusqu'à 3 MW. On évitera ainsi que des projets ne soient rétrogradés à 1 MW ou que des chutes ne soient tronçonnées.

Le projet du Conseil fédéral nous a apporté une mauvaise surprise. Afin de limiter le « dommage » et de renforcer l'acceptation du parlement, on prévoit, suivant en cela l'ancien modèle, de retirer aux petites centrales hydrauliques le droit à une rémunération couvrant les coûts. Cela empêcherait de renouveler les pico-centrales à basse chute, de remplacer des centaines de réducteurs de pression par des picoturbines et d'utiliser de petites turbines de dotation dans les barrages.

**Une politique d'encouragement crédible ne peut discriminer aucune source d'énergie. Elle doit se fonder sur des critères généraux scientifiquement reconnus.**

## Maintenir les droits anciens

Malheureusement, il faut à nouveau évoquer ce point en 2004. Le canton de Berne poursuit ses activités contre les petites installations et on a appris que Nidwald avait pris une décision arbitraire.



### Expertise sur les droits d'eau

L'expertise fondamentale sur les droits d'eau de l'avocate Barbara Boner annoncée dans le dernier rapport annuel est maintenant disponible. Elle aborde notamment le problème de la restriction des droits d'eau et analyse spécialement les droits d'eau anciens. Nos membres peuvent la recevoir gratuitement par courriel. Les non-membres s'acquittent d'une modeste contribution. Quelques dons affectés pourraient déjà compenser une partie des dépenses. - *Merci beaucoup.*

Selon l'expertise de M<sup>e</sup> Barbara Boner, les droits anciens sont des témoignages du passé historiquement précieux auxquels on ne devrait pas renoncer et ils ne peuvent pas, à la différence des concessions perpétuelles, être restreints unilatéralement par l'Etat.

Détails sur [www.iskb.ch](http://www.iskb.ch)

### Dans la presse seulement lors de conflits

Les propriétaires des petites centrales dont l'existence est mise en péril par des décisions des autorités ont trouvé l'oreille des journaux et de la télévision. Les usiniers rencontrent un écho favorable non négligeable. On regrettera que les grands médias ne parlent pas en bien de l'effet du travail des usiniers et des excellents bilans écologiques de leurs installations.

Une centrale hydraulique qui est bien entretenue et qui bénéficie régulièrement de rénovations douces présente un bilan écologique global meilleur que toute autre installation de production d'énergie.

Il en va autrement des journaux locaux. Ceux-ci parlent régulièrement des événements qui concernent les petites centrales. L'ISKB a donné un mandat d'observation à l'ARGUS afin de suivre les publications.

### Etudier la croissance des petites centrales

L'ISKB a établi une statistique de l'augmentation des petites centrales 2001 – 2004, poursuivant ainsi un recensement commencé sous le projet DIANE. Elle s'est basée sur la collection des coupures de presse ARGUS, qu'elle a complétée par des enquêtes par questionnaires et par des recherches individuelles. Les questionnaires sont retournés au compte-gouttes. Pourtant, ce travail est utile, car *suisseénergie* se fonde, pour mesurer les résultats, sur le rapport entre les montants dépensés pour l'encouragement et la croissance et

détermine ainsi le budget affecté aux différents agents énergétiques.

On a soutenu, durant la campagne sur la LME, que la règle sur la rétribution serait supprimée. Les investisseurs s'en sont trouvés déstabilisés, mais les taux de croissance reprennent.

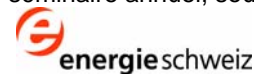
### Des investisseurs courageux et tournés vers l'avenir

Nous savons que, malgré toutes les incertitudes, les membres qui forment le noyau de l'ISKB/ADUR ont continué à investir. Ce sont surtout les non-membres qui sont déstabilisés. Ils prennent souvent contact avec le service d'information et pensent que la rétribution ne s'appuie que sur une recommandation. Quelques entreprises de distribution d'électricité aiment bien cacher la loi claire et stable sur laquelle la recommandation repose.



Trois numéros de « **Kleinkraftwerk / La Petite Centrale** » ont été publiés durant l'année sous revue. Le petit périodique voit augmenter le nombre de ses lecteurs. Le volume d'annonces laisse à désirer: c'est une conséquence de la conjoncture et, aussi, de la délocalisation des spécialistes en fournitures de composants. Les taxes postales ont par ailleurs augmenté. L'éditeur a compensé la perte de recettes par des mesures d'économie. *L'éditeur remercie Jürg Breitenstein de son engagement. Nous apprécions aussi sa prudence.*

Le traditionnel séminaire annuel, soutenu par



et l'assemblée générale ont eu lieu à Flums. *Nous remercions Willy Grüniger de son initiative.* Le séminaire était consacré aux droits anciens. Les participants ont également eu l'occasion de visiter d'anciennes et de nouvelles installations.

Nous avons à nouveau enregistré le départ de quelques **membres**. Certains sont décédés alors que d'autres ont renoncé à exploiter leur centrale. Ces départs ont été compensés par de nouvelles adhésions.

Les recettes et les dépenses de l'**exercice** sont comme d'habitude équilibrées. Chaque année, les membres qui paient leur cotisation avec retard ou qui ne la paient pas nous causent des soucis. Nous préférons utiliser le temps consacré aux contrôles et à l'envoi de rappels pour les relations publiques ou la recherche de membres. La plupart des collaborateurs n'ont pas utilisé l'entier de leur

budget, ce qui nous a permis de compenser les pertes de revenus.

L'expertise juridique de M<sup>e</sup> Boner a été financée par la **caisse de réserve**. Cette caisse spéciale, financée au milieu des années 90 par une contribution unique des membres, a été alimentée en 1999/2000 par une demi-cotisation. Elle présente encore aujourd'hui un petit solde.

La section romande **ADUR** a tenu son assemblée générale à l'usine de Pierre-de-Plan. M. Jean-Marie Rouiller y a présenté un exposé sur les petites centrales dans les montagnes du Pamir, au Tadjikistan.



### Programme annuel 2005 et perspectives

Bien que les nouveaux instruments pour le calcul de la compensation des surcoûts des EAE ne soient disponibles que dans le courant de l'année, la rétribution sera versée avec **effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005**. L'ISKB et l'ADUR pourront enfin récolter les fruits de leur initiative. Il n'y aura pas plus d'argent mais moins de conflits. Ce gain d'efficacité nous réjouit.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de membres, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons écrit dans le rapport annuel de l'an dernier, à savoir que des modifications structurelles érodent notre base de membres et qu'il est donc nécessaire de faire de la publicité auprès des propriétaires de nouvelles installations. Les membres sont invités à collaborer, car le comité et la direction connaissent mal les régions excentrées et n'ont pas la capacité de faire des recherches.

Lors de l'assemblée générale 2003, un projet prévoyant la réalisation d'un nouveau site Internet pour diverses petites centrales hydrauliques a été adopté. La mise en œuvre en a été à nouveau repoussée, faute de soutien de la part de *suisseénergie*.



Cette année, les commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) et les chambres fédérales devront traiter de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Nous avons déjà pris contact avec des parlementaires.

**Les membres sont invités à prendre contact avec des parlementaires. Des argumentaires sont à disposition auprès de la direction, qui fournit également une aide.**

Pour l'ISKB/ADUR, il s'agit d'abord

- de maintenir à long terme la règle sur les rétributions sans restriction,
- d'assouplir la limite couperet de 1 MW pour les rétributions,
- d'assurer un traitement égal pour tous les instruments d'encouragement,
- de garantir, si on débat d'une rémunération couvrant les coûts, de bonnes différenciations en fonction des catégories présentant des prix de revient semblables,
- de bien différencier les catégories, au moins les classes de puissance, si un modèle de mise au concours devait avoir des chances. Il faudrait cependant maintenir sans restriction la règle des 15 centimes pour les installations de moins de 1 MW à titre de filet de sécurité. Il ne serait en outre pas acceptable que les rénovations douces passent au travers des mailles du filet des mesures d'encouragement. Aucun usinier ne souhaite par exemple être contraint de participer à une mise au concours parce qu'il a installé un nouveau groupe de turbines augmentant la production de 5 %.

Nous espérons, qu'après plus d'une décennie, l'économie électrique acceptera sans conditions la règle sur la rétribution et qu'elle ne liera plus son soutien à la condition d'avoir trouvé des clients prêts à payer leur électricité plus chère.



Mathias Gerhing a renoncé au cours de l'année 2004 à ses fonctions de caissier, qu'il assurait depuis de nombreuses années. Maintenant, il se retire du comité pour des raisons de santé. Nous le remercions de sa longue collaboration, lui souhaitons une bonne retraite et formons nos meilleurs vœux pour sa santé. Ce poste sera repourvu lors de l'assemblée générale 2006. On cherche un représentant pour la Suisse romande. Les candidats peuvent s'annoncer à la direction ou à un membre du comité et venir « humer l'air » lors de séances.

Nous avons trouvé en la personne d'Anna Kamer, de Arth (SZ) une comptable à temps partiel compétente. Elle a déjà repris la comptabilité.

Grâce aux bons résultats obtenus lors de l'analyse de l'efficacité de *SuisseEnergie*, le budget du programme « petites centrales hydrauliques » a

été augmenté. On pourra à nouveau soutenir des analyses sommaires et des études préalables. Malheureusement, plus aucune aide n'est accordée pour des installations-pilotes et des installations de démonstration.

Le kilowattheure le meilleur du point de vue écologique, c'est celui qu'on économise. A la deuxième place, on trouve le kilowattheure d'origine hydraulique. C'est dans le domaine des économies d'énergie qu'on obtient le plus de kilowattheures pour un franc d'encouragement. Les centrales hydrauliques occupent le deuxième rang.

On peut continuer à exploiter le service d'information. Cependant, chaque année le budget se réduit alors que les problèmes se complexifient (courant vert, certificats, assainissement, Loi sur la protection des eaux, tentatives des autorités de restreindre les droits d'eaux, etc.). Ce sont surtout des non-membres qui recourent au service d'information. C'est une bonne note pour le travail d'information de IKSB/ADUR.

Hanspeter Leutwiler, directeur ISKB

*gespeichert: 12.09.05*

*jahresbericht\_iskb\_2004\_\_12apr05\_publ.doc*